

N°2
DECISION MODIFICATIVE N° 2
 (Vote de crédits)

Delib 19

Date de convocation :	15/09/2025	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	9	Pour :	8
Nombre de membres présents :	8	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	8	Abstention :	0

L'an 2025, le 03 octobre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de COULON Robert

Présents : M. COULON Robert, COLAS Daniel, DUFOUR Maryse, MAURY Thomas, POCOBELLO Christiane, SAVOY Marion, JULLIEN Jean-Marc et BRISET Sylvianne

Procurations :

Absents : Roger BERGERAS

Excusés : Roger BERGERAS

Secrétaire de séance : COLAS Daniel

Objets : Délibération no 19

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
62878 (011) : A des tiers	2 000,00	70632 (70) : A caractère de loisirs	2 000,00
739221 (014) : FNGIR	22 305,00		
73952 (014) : Fraction compensatoire de la	-22 305,00		
	2 000,00		2 000,00
Total Dépenses	2 000,00	Total Recettes	2 000,00

Certifié exécutoire par COULON Robert, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 20/10/2025 et de la publication le 20/10/2025

A DICONNE, le 20/10/2025

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Maire

le(s) secrétaire(s) de séance



[Handwritten signature of the Mayor]

Daniel Colas
[Handwritten signature]